

PARTICIPATION FINANCIÈRE DES FAMILLES – 2024

Le coût du séjour pour les habitants s'établit en fonction des revenus et de la composition des familles. Vous trouverez ci-dessous votre participation financière selon votre quotient, sachant que le coût réel du séjour pour la ville s'élève à **888 €**.

Vous pouvez également **faire calculer votre quotient** sauf si celui-ci a déjà été établi pour la restauration scolaire et les services périscolaires, en contactant le service Régie des recettes au **01 30 48 33 33** ou service.regiedesrecettes@ville-guyancourt.fr

QUOTIENT	Montant pris en charge par la Ville	Participation des usagers
A	710.40 €	177.60 €
B	648.24 €	239.76 €
C	586.08 €	301.92 €
D	523.92 €	364.08 €
E	461.76 €	426.24 €
F	399.60 €	488.40 €
G	337.44 €	550.56 €
H	275.28 €	612.72 €
I	213.12 €	674.88 €

Disposition particulière : en présence d'une personne handicapée au sein du foyer (handicap supérieur ou égal à 50%), il sera pris en compte le quotient immédiatement inférieur à celui issu du calcul mentionné dans les tableaux.

Les usagers ne souhaitant pas communiquer leurs revenus seront facturés au tarif maximum.

Séjour enfance



ÉTÉ 2024

Fidèles à nos engagements, nous vous proposons durant cet été 2024, un séjour en Charente Maritime ouvert à tous les jeunes Guyancourtois âgés de 6 ans à 11 ans.

L'encadrement est la base d'un bon séjour. Et c'est une première, cette année il sera assuré par nos équipes périscolaires. Des équipes connues des enfants et mobilisées pour la promesse d'une expérience nouvelle en terre inconnue.

Ce séjour maritime est une belle occasion de faire vivre aux plus jeunes des temps de découvertes, de loisirs et de partage.

Je leur souhaite un été festif, dynamique et surtout qu'ils s'amuse !

Nous avons la conviction que les vacances doivent être accessibles à TOUS. Les quotients familiaux s'appliqueront à ce séjour. Les équipes du périscolaire restent à votre écoute pour tout complément d'information.

François Morton
Maire de Guyancourt
Vice-Président de Saint-Quentin-en-Yvelines

« À l'eau, les aventuriers ! »

en Charente Maritime

Organisé et encadré par le personnel du service Périscolaire de la Ville

Pour les enfants du CP au CM2

Du samedi 20 juillet au samedi 27 juillet 2024 (8 jours et 7 nuits)

Le séjour s'effectue au centre de vacances *Compagnons des Jours Heureux* à Saint-Georges-de-Didonne, commune située à l'embouchure de l'estuaire de la Gironde, au sud de Royan.

Le centre est entouré d'une forêt de pins de 7 hectares et se situe à 250 m d'une plage surveillée de sable fin et d'un centre-ville animé.

Les enfants sont hébergés dans deux pavillons confortables et modernes, implantés au cœur d'un parc de 8 hectares sécurisé et clos. Chaque bâtiment de plain-pied comprend 10 chambres de 4 lits pour les enfants avec blocs sanitaires à proximité, 2 salles d'activités, 1 espace bibliothèque et des espaces extérieurs (terrasse, aire de jeux, tennis de table).

Un grand barnum installé en terrasse permettra aux enfants de participer à des activités calmes, à l'ombre.

Les menus des enfants sont servis à table dans un restaurant, en privilégiant les produits frais, de saison et dans le respect des régimes alimentaires spécifiques (allergies, PAI).

Le transport s'effectue de jour au départ de Guyancourt en car de grand tourisme jusqu'au centre de vacances d'accueil à Saint-Georges-de-Didonne.

Le retour s'organise de la même façon depuis le centre de vacances jusqu'à Guyancourt.

Au programme de ces 8 jours

De nombreuses activités axées sur la thématique nautique seront développées dans un esprit d'épanouissement, de découverte et de loisirs en prenant en compte les besoins des enfants et en fonction de leur tranche d'âge.

→ **Des séances nautiques sont proposées aux enfants possédant le PASS NAUTIQUE (1 test aquatique nautique valide obligatoire à réaliser avec ou sans brassards avant le 15 mai en piscine) :**

- 1 séance de kayak
- 2 séances de voile
- 1 séance de paddle

→ Et pour tous les enfants

- Baignades dans l'océan (encadrées par un surveillant de baignade)
- Jeux de plage
- 1 visite guidée du parc de l'Estuaire, suivie d'un atelier « Animation nature » avec 1 thème au choix : Poissons d'estuaire / Oiseaux migrateurs / Découverte du littoral et visite guidée de la tour de Guet
- Et les incontournables « animations traditionnelles » proposées par l'équipe d'animation de la Ville : jeux d'intérieur, activités de plein air, grands jeux sportifs, activités manuelles, artistiques et d'expression.
- Sans oublier les veillées selon l'envie et la fatigue des enfants !

COMMENT S'INSCRIRE ?

1) LA PRÉ-INSCRIPTION

La pré-inscription de votre (vos) enfant(s) se fait sur le site de la Ville « Mes démarches en ligne », **au plus tard le vendredi 12 avril 2024.**

Des listes de pré-inscrits seront alors constituées. Elles prennent en compte trois priorités :

- 1) les enfants qui habitent Guyancourt
- 2) l'ordre d'arrivée des demandes de pré-inscription car le nombre de place est limité
- 3) au cas où le séjour serait très demandé, les enfants qui ne sont pas partis l'été précédent seront prioritaires.

2) L'INSCRIPTION

La **période d'inscription** (pour les familles ayant effectué une pré-inscription) se déroulera **du mercredi 15 mai au vendredi 17 mai 2024**. Des places peuvent être disponibles après ce délai, se renseigner directement auprès du service Périscolaire au 01 30 48 33 66.

Vous recevrez un mail de confirmation vous invitant à régler le séjour **en une fois via « Mes démarches en ligne » ou en plusieurs fois au guichet du service Régie des Recettes**. Votre place est réservée **jusqu'au vendredi 17 mai 2024**. Passé ce délai, votre place ne sera plus réservée.

Votre participation financière est calculée sur la base de votre quotient familial, établi en fonction de vos ressources lors de l'inscription. La Ville de Guyancourt prend en charge de 24 % à 80 % du coût du séjour.

3) APRÈS L'INSCRIPTION

EN CAS D'ANNULATION ou de RETOUR EN COURS DE SÉJOUR :

Avant le départ :

→ Si la demande d'annulation intervient **avant la date limite d'inscription du vendredi 17 mai**, la famille doit transmettre un courrier ou mail au service Périscolaire à l'attention de Monsieur le Maire et aucun frais de séjour ne sera retenu à la famille.

→ Passé ce délai du 17 mai et jusqu'au vendredi 21 juin, un remboursement partiel pourra être accordé **uniquement pour des raisons médicales** et sur présentation de justificatifs.

Pendant le séjour :

Si votre enfant devait revenir pour des raisons médicales avant la fin du séjour, un remboursement partiel peut être effectué selon le nombre de jours d'absence.

Si votre enfant est exclu du séjour pour des raisons disciplinaires, **les frais de rapatriement seront à la charge de la famille et aucun remboursement ne sera accordé.**

INFORMATIONS SUR LE SÉJOUR

Au mois de juin, le service Périscolaire vous transmettra tous les documents nécessaires par mail. Une réunion d'information sur le séjour sera également organisée à votre intention.

Le départ et le retour s'effectueront à Guyancourt, parking du collège Paul-Éluard, 2 rue des Graviers à Guyancourt.

